AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-3-70 021105

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 9.57

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405 12 K

ABONNEMENT ANNUEL

25,-

Supplément n° 3 au Bulletin 114 de mars 1970

ARBRES FRUITIERS

26 mars 1970

Rectificatif au Supplément n° 1 au bulletin 114 de mars 1970 :

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER : à la dernière ligne lire stade D. au lieu de Stade B..

TAVELURE DU POIRIER : le réchauffement notable observé depuis quelques jours a favorisé le départ de la végétation, les variétés précoces placées en situation chaude arrivent à un stade à partir duquel des contaminations sont possibles.

Bien qu'aucune projection n'ait encore été observée, ces contaminations peuvent se produire dans les vergers infestés à partir des conidies formées dans les pustules des rameaux.

Il est conseillé d'effectuer un premier traitement sur toutes les variétés arrivant aux stades C3-D à l'aide d'une bouillie cuprique. (pour les doses, voir liste des pesticides).

MALADIE BACTERIENNE DES POIRIERS : les bouillies cupriques sont également actives contre cette maladie.

CORYNEUM, MONILIA et GNOMONIA SUR CERISIER : Ces maladies étant fréquentes, il est conseillé d'effectuer un traitement avec une bouillie cuprique lorsque les arbres arrivent aux stades B-C. Ces produits peuvent être éventuellement mélangés à ceux du traitement dirigé contre la teigne.

RAPPEL : Etant donné les conditions climatiques favorables nous vous demandons de vous reporter à notre supplément n° 1 au bulletin 114 de mars pour la protection des vergers contre les parasites suivants :

- Teigne des fleurs du cerisier
- Monilia de l'abricotier
- Anthonome et chancre du Pommier

DESHERBAGE DES BETTERAVES SUCRIERES

Le producteur a à sa disposition :

- Deux herbicides antigraminées : le diallate (Avadex) et le cycloate (Ro-neet) qui s'utilisent avant semis avec incorporation à la dose respectivement de 1400 grs et 2880 grs de matière active à l'hectare.

- Trois herbicides antidicotylédones : le lénacile (Venzar) et le P.C.A. (Pyramine) qui s'emploient de préférence en présemis avec incorporation à la dose respectivement de 800g et 3200 grs de matière active à l'hectare. Le lénacile ne devra pas être appliqué sur semis "en place" (espacement sur le rang de 7,5 cm et plus), le phenmédipham (betanal) qui est à utiliser après la levée sur adventices jeunes au stade cotylédonaire à 2 feuilles à raison de 1000 grs M.A./hectare. L'adjonction d'huile (5 L./ha. Seppic 11 E) permettra d'obtenir de meilleurs résultats sur adventices plus développées.

Dernière note : Supplément n° 2 au bulletin 114.

Les Ingénieurs -Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P299